

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2017 à 19 h 15

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi trois avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Claude GRUET.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude BORELLO, Mme Lucette GATEAU, Mme Valérie JOSSELIN, M. Albert PRADIER, M. Patrick ROY, M. Didier SASSIAT, M. Denis STEINVILLE, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

Absent représenté : M. Francis MISSAULT par M. Denis STEINVILLE

Absente excusée : Mme Régine PASQUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 mars 2017.

DELIBERATIONS :

↳ **Vote des taux d'imposition 2017**

Lors de la réunion hors public du 6 février dernier, il a été validé le fait qu'il n'était pas nécessaire d'envisager une augmentation des Taux d'imposition pour 2017. Les taux seront inchangés par rapport à 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 8,31 %
- Taxe foncière bâti : 12,65 %
- Taxe foncière non bâti : 39,70 %

Produit fiscal attendu pour 2017 est arrêté à **115 040 €**.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif du Service des eaux – Année 2016** (sous la Présidence de M. BORELLO qui délègue la lecture des chiffres à Mme GATEAU)

Le compte administratif du SEA (identique au compte de gestion de la Trésorerie) se résume ainsi :

En section d'exploitation :

- Résultat reporté 2015 : 45 049.14 €
 - Solde de l'exercice 2016 : - 11 622.91 €
 - Résultats de clôture 2016 : + 33 426.23 €
- En section d'investissement :
- Résultat reporté 2015 : + 4 903.98 €
 - Solde de l'exercice 2016 : 7 550.69 €
 - Résultats de clôture 2016 : + 12 454.67 €

Considérant qu'il n'y a pas de somme à couvrir à l'investissement, l'excédent de fonctionnement sera entièrement repris au budget supplémentaire 2017, soit la somme de 33 426.23 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif de la commune – Année 2016** (sous la Présidence de M. BORELLO qui délègue la lecture des chiffres à Mme GATEAU)

Le compte administratif de la commune (identique au compte de gestion de la Trésorerie) se résume ainsi :

En section de fonctionnement :

- Résultat reporté 2015 : 99 015.64 €
- Solde de l'exercice 2016 : 53 035.55 €
- Résultats de clôture 2016 : + 152 051.19 €

En section d'investissement :

- Résultat reporté 2015 : - 37 828.70 €
- Solde de l'exercice 2016 : 19 948.02 €
- Résultats de clôture 2016 : - 17 880.68 €
- Restes à réaliser 2016 : - 3 861.00 €

Besoin total de financement : 21 741.68 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 21 741.68 € au compte 1068 du Budget supplémentaire 2017 afin de couvrir le besoin de financement en investissement. L'excédent de fonctionnement reporté au budget supplémentaire 2017 sera donc de 152 051.19 € - 21 741.68 € = 130 309.51 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : La délibération modifiée suite aux observations du comité technique paritaire a été envoyée à la suite de la réunion de février dernier et a obtenu un avis favorable à l'unanimité lors de la session du 28 mars dernier. La délibération peut donc être validée par le conseil municipal avec une date d'effet au 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 (comme l'année passée)**

Le RPQS a été mis à jour pour l'année 2016. Celui-ci est revenu sans anomalie de l'agence de l'eau. A noter que celui-ci est consultable sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte-rendu de la commission des travaux – Validation des projets et demande de subventions.**

Trois projets ont été validés par la commission des travaux :

- Le ravalement et réfection des murs du préau de l'école : MARQUES Manuel est l'entreprise qui a été retenue pour 3 830 € HT de travaux. Pour ce dossier, il sera demandé au conseil départemental de l'Yonne deux subventions l'une au titre du contrat de canton pour 1 210 € et l'autre au titre de l'opération « villages de l'Yonne » pour 1 149 €.
- La réfection des façades et enduit du garage du logement de Vaugenêts : DE BORTOLI et Fils est l'entreprise qui a été retenue pour 8 984.19 € HT de travaux. Pour ce dossier, il sera demandé au conseil départemental de l'Yonne une subvention au titre de l'opération « villages de l'Yonne » pour 2 278.84 € (à titre dérogatoire).
- La réfection des murs du lavoir de Béon-la-fontaine : DE BORTOLI et Fils est l'entreprise qui a été retenue pour 9 396.06 € HT de travaux. Pour ce dossier, il sera demandé au conseil départemental de l'Yonne une subvention au titre de l'opération « villages de l'Yonne » pour 2 818.82 € et à la CCJ une subvention au titre de l'aide au petit patrimoine pour 4 698.03 €.

Adoptée à l'unanimité

Informations :

↳ Analyse d'eau

Prélèvement du 22 mars au local des pompes Saint-Romain-le-Preux

- Atrazine et Atrazine Déséthyl : < 0,005 µg/l
- Nitrates : 29,2 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

↳ Divagation de chiens : M. le Maire indique qu'il a été interpellé samedi dernier pour deux chiens qui s'étaient échappés à proximité du hameau de la Mothe. Les chiens ont été interceptés par une jeune femme et restitués à leur propriétaire.

Questions diverses

INTERVENTION du PUBLIC :

- M. Jacques LUCAS

- S'interroge sur l'éolien. Il semblerait que nous allons avoir des éoliennes sur la commune ? *Réponse de M. le Maire : Pour le moment, le conseil est favorable mais rien n'est arrêté à ce jour. Plusieurs critères et facteurs doivent être pris en compte. Cela pourrait-il rapporter de l'argent à la commune ? oui bien-sûr.*

Concernant les nuisances ? *Plusieurs sites ont été visités et dans certaines communes aucunes nuisances n'ont été constatées.*

- Mme Annie MICHEL

- Toujours sur le sujet de l'éolien, quel serait l'endroit envisagé ? *Réponse de M. le Maire : aux Usages. Des indemnisations seront-elles prévues ? oui des indemnisations sont prévues dans les propositions.*

- Mme Anne-Marie BOISSIN

- L'installation des compteurs Linky sur la commune est prévue pour quand ? Réponse de M. le Maire : *Un calendrier doit être publié, il semblerait que ce soit prévu pour 2018. Il est rappelé par M. BORELLO que le but de ces installations est d'obtenir des factures réelles, ce qui supprimerait les factures estimatives. Concernant les nuisances néfastes de ces compteurs, ce ne peut pas être plus néfaste que l'utilisation des téléphones portables !*

Mme BOISSIN précise qu'elle est contre, et stipule que l'on ne joue beaucoup trop avec la santé des gens.

Avant de clore le conseil, M. le Maire rappelle que la mairie n'est plus en mesure de recevoir les demandes de carte d'identité depuis le 22 mars dernier (à son grand regret), compte-tenu du nouveau dispositif imposé par l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 H 50.